



Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de ce CTSD de préparation de rentrée 2017, nous formulons le vœu en ce mois de janvier que notre système scolaire puisse lutter plus efficacement contre toutes les formes d'inégalités et les ségrégations. Celles-ci sont le terreau des préjugés les plus haineux et des idées les plus rétrogrades. La FSU tient ainsi à dénoncer les propos de l'extrême droite qui affirme vouloir supprimer le droit à l'éducation pour tous les enfants. Il s'agit pourtant là d'un droit fondamental de notre République et d'un droit international reconnu par les Nations Unies. Ce droit ne saurait être bafoué.

La montée des peurs, les replis protectionnistes se développent partout en Europe et dans le monde. Cette situation est le résultat des politiques économiques libérales et austéritaires imposées largement aux peuples en Europe. Ces politiques ont eu pour effet d'accroître des inégalités qui ont conduit à une défiance vis à vis du monde politique.

Pour autant, dans le contexte de la campagne électorale, le discours sur l'excès de dépenses publiques, le « coût » du travail, « l'assistanat », est largement porté par certains candidats. La charge contre les fonctionnaires et les services publics, les attaques contre la protection sociale sont totalement inacceptables.

Les syndicats de la FSU rendront public leur projet de démocratisation du système éducatif, en particulier du Second degré.

Alors que le Ministère communique depuis des mois sur les mesures prises pour la revalorisation des salaires des enseignants, nous apprenons que les mesures de revalorisation des salaires prévues pour janvier 2017 (revalorisation des grilles indiciaires) seront retardées jusqu'en mars 2017 (avec effet rétroactif et rattrapage des sommes dues depuis le 1^{er} janvier 2017) en raison de l'impréparation technique de la mise en œuvre de ces mesures par les ministères de la Fonction Publique et des Finances.

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU dénoncent avec force cet inacceptable cafouillage, réclame un rattrapage dès février, alerte sur la nécessité d'anticiper toutes les autres étapes de la revalorisation et continue à revendiquer un plan accéléré de revalorisation du point d'indice.

Rappelons qu'au 1^{er} janvier 2017, la retenue pour pension civile a augmenté (9,94 % → 10,29 % ; décision de François Fillon en 2010). Dans de nombreux cas, cette mesure sera compensée par la revalorisation indiciaire. Mais l'impossibilité de mettre en œuvre celle-ci dès la paye de janvier 2017 retarde évidemment d'autant son effet compensatoire (ce qui

entraînera donc dans un premier temps, de fait, au lieu de l'augmentation prévue, une baisse des salaires) !

Depuis la rentrée, force est de constater l'épuisement des collègues exerçant en collège devant la masse des prescriptions liée à la mise en place de la réforme du collège, rendant le travail infaisable.

Les modalités du DNB 2017 ne sont pas satisfaisantes. Le SNEP-FSU et le SNES-FSU défendent un DNB qui permette de valoriser les résultats des élèves et de prendre en compte l'ensemble des disciplines. Il rappelle sa demande de réécriture de l'arrêté DNB : 100 points pour la prise en compte du contrôle continu des disciplines non évaluées au DNB (arts plastiques, éducation musicale, LV1, LV2, EPS). Le SNEP-FSU et le SNES-FSU demandent que les modalités d'évaluation au DNB soient revues pour assurer un cadre national à l'évaluation. Dans ce cadre, ils rappellent leur demande d'abandon de l'évaluation des domaines du socle.

La mixité sociale est un des objectifs de la Loi de refondation de 2013 auquel la FSU apporte tout son soutien. Or les réformes pédagogiques en cours renforcent la concurrence entre les établissements, conduisant à une polarisation sociale, souvent au profit de l'enseignement privé.

Ce dernier doit être contraint au respect des objectifs de mixité sociale ou être pénalisé sur ses moyens.

Ce CTSD est consacré à la préparation de la rentrée 2017. Il se réunit de nouveau dans des conditions où les représentants des personnels ne peuvent pas faire correctement leur travail en mesurant le projet de l'Administration. En effet, la transmission des documents rectifiés ne nous est parvenue que mardi soir alors que Madame la Directrice Académique s'était engagée jeudi dernier à nous les transmettre très rapidement.

Que dire du calendrier sous tension !

Alors que notre académie sera l'une des premières à partir en congés d'hiver, le Recteur de Versailles a maintenu les usages des années précédentes en demandant aux chefs d'établissement de faire remonter leur tableau de répartition des moyens par discipline (TRMD) avant le 4 février 2017. Pourquoi tant de précipitations alors que le calendrier scolaire permettait de tenir les instances dans les collèges et les lycées d'ici la mi-mars !

Les CA doivent être tenus avant la remontée des TRMD car ils doivent permettre aux élus de se prononcer sur les créations ou les suppressions de postes. De plus, les documents préparatoires doivent être communiqués 10 jours avant la tenue du CA comme le prévoit l'article R421-25 du Code de l'Education.

À la rentrée 2017, 2375 élèves de plus (2101 élèves de constat à prévision) seront accueillis dans les collèges et les lycées du Val d'Oise (1/3 de la hausse démographique de l'académie de Versailles).

Pour répondre à cette pression démographique, ce sont 176 emplois équivalent temps plein (ETP) supplémentaires qui vont être répartis dans le département dont 97 ETP dans les collèges et 79 dans les lycées. Nous pourrions nous en réjouir si la réalité dans les établissements ne nous rattrapait pas.

En effet, abonder les DHG de 3178 heures semble non négligeable. Cependant si nous rapportons ces heures aux 152962 heures des DHG initiales, cela représente une augmentation de 2,07 % quand la hausse des effectifs sera de 2,24 % et non de 1,97 % comme le prétend l'administration.

Ces moyens supplémentaires ne permettront donc pas d'améliorer les conditions de travail des collègues, ils ne compensent même pas la hausse démographique.

Dans les collèges, nous assistons au retour de critères différenciés selon les typologies :

- 26 élèves pour typologie 1 et 2 (REP+ et REP)
- 28 élèves pour typologie 3
- 30 élèves pour typologie 4, 5 et 6.

Le SNEP-FSU et le SNES-FSU continuent à revendiquer des seuils abaissés et différenciés à 24 élèves en collèges et 20 en Éducation Prioritaire. Nous en sommes très loin !

Dans un contexte marqué par des préjugés xénophobes, il nous paraît urgent d'augmenter le nombre de places dans les dispositifs d'UPE2A. Dans ces conditions, l'application de la circulaire de 2012 nous semble inappropriée.

Le SNEP-FSU, le SNUEP-FSU et le SNES-FSU dénonce l'existence de classes à plus de 35 élèves et soutient les lycées en lutte contre les effectifs pléthoriques.

Ils soutiennent les personnels des lycées de l'éducation prioritaire mobilisés depuis plusieurs mois (grèves, manifestations, rassemblements...). La prolongation de la clause de sauvegarde jusqu'en 2019 et l'annonce de 40 emplois pour les lycées « défavorisés » sont des avancées insuffisantes et sans garantie de pérennité.

Ils demandent dès à présent l'ouverture de discussion sur l'éducation prioritaire en lycée, les classements actuels, la situation sociale des élèves dans l'objectif de construire une carte élargie de l'éducation prioritaire pour les lycées généraux, technologiques et professionnels, établie sur des critères nationaux et transparents, et sur la base des besoins des établissements.

Le SNEP-FSU, le SNUEP-FSU et le SNES-FSU continuent à revendiquer l'abaissement du seuil à 30 élèves par classe dans les lycées.

La FSU soutient la nouvelle journée de mobilisation des personnels des lycées de l'éducation prioritaire qui a lieu aujourd'hui.

La FSU s'inscrit aussi dans la mobilisation unitaire, avec la CGT, les Solidaires et les associations féministes, pour faire du 8 mars une journée d'action et de mobilisations.

Nous considérons que la rentrée 2017 sera donc une rentrée en trompe l'œil. Celle-ci ne prend pas en compte la réalité des évolutions démographiques et la nécessaire amélioration des conditions d'étude des élèves et du travail des personnels.